

Seine-Maritime : Maromme épinglé par le Prix de la France moche 2024

Un panneau publicitaire plus qu'encombrant le long du Cailly vaut à Maromme (Seine-Maritime) de figurer au palmarès de la France moche 2024 publié par l'association Paysages de France. Son maire assure que les jours de l'installation sont déjà

Par [Laurent Derouet](#)

Le 30 octobre 2024 à 16h57



Le long du Cailly, la rivière qui traverse la commune de Maromme (Seine-Maritime), ce panneau publicitaire casse pour le moins l'aspect bucolique du paysage. Il devrait néanmoins être retiré dans les prochains mois d'après David Lamiray, le maire de la ville. ©Paysages de France

Publié par l'association Paysages de France, le palmarès du [Prix de la France moche](#) 2024 est tombé ce lundi 28 octobre. Et, du côté de Maromme (Seine-Maritime), commune épinglée dans la catégorie « Panneau en danger » pour un panneau publicitaire disgracieux le long du Cailly, la rivière qui traverse la ville, le maire, David Lamiray, se serait bien passé de cette promotion.

« D'une manière générale, je trouve que leur démarche est positive », assure-t-il tout de même, beau joueur. Lui connaît bien ce panneau, installé judicieusement le long de l'artère principale qui traverse la ville : « En gros, il y a 22 000 véhicules par jour qui passent par là à petite vitesse. Ce n'est donc pas surprenant que des publicitaires aient eu l'idée de le poser là. Après, [cet exemple n'est peut-être pas le pire](#), même sur ma commune. Et, dans tous les cas, il doit disparaître dans les prochains mois. »

Une réaction qui ne surprend pas Danie Perronot, la vice-présidente de Paysages de France, qui compte environ un millier d'adhérents répartis sur tout le territoire et qui alimentent de leurs photos ce palmarès. « Dans la plupart des cas, dès que l'on pointe un dispositif publicitaire non conforme, il est retiré. Mais c'est un peu agaçant de voir qu'on a besoin de nous pour le faire. Dans le cas de Maromme, pourquoi attendre si la réglementation permet déjà de l'enlever ? »

« Nous avons un outil qui va permettre aux maires d'être efficaces »

David Lamiray assure que si les jours de ce panneau sont comptés, c'est surtout que la Métropole Rouen-Normandie a voté en avril dernier la mise en place un règlement local de publicité intercommunal (RLPI) qui vient compléter la législation en vigueur. Un document complexe qui a mis plusieurs années à voir le jour, empêchant selon lui les communes d'agir aussi efficacement qu'elles le voulaient.

« Ce pouvoir a été transféré aux EPCI (*en l'occurrence la métropole de Rouen, NDLR*) dès 2015. Les discussions sur la réglementation ont commencé, ont été interrompues par le Covid, et reprises par la suite. Mais aujourd'hui, enfin, nous avons un outil qui va permettre aux maires d'être efficaces », veut croire l' élu, ajoutant que la métropole « a instauré l'un des règlements les plus sévères de France, en s'inspirant par exemple de ce qui se fait à Grenoble. Les panneaux en centre-ville ou aux abords des espaces naturels, ce sera de l'histoire ancienne dans quelques mois sur notre territoire ».

Un délai nécessaire selon lui pour laisser le temps aux affichistes et aux propriétaires de terrains privés – où sont régulièrement situées ces installations, comme celle prise en photo à Maromme – de se mettre en conformité. Mais, selon lui, l'année 2025 sera celle du grand ménage.

Une perspective qui réjouit Danie Perronot, associée d'ailleurs aux discussions concernant ce RPLI qui va selon elle dans le bon sens. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir des craintes pour l'avenir : « Alors que c'était aux préfectures de faire respecter les règlements concernant ces installations, l'État a délégué ce pouvoir aux collectivités. Et si, à Rouen, cela semble aller dans le bon sens, qu'en sera-t-il sur le reste du territoire ? Je crains que notre palmarès ne s'arrête pas du jour au lendemain malheureusement. »